

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2019, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-124

« Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, et l'aménagement du terrain, aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur » sur le lot 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – district de La Pointe-aux-Prairies. »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **26 juin 2019** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 juillet 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat